

N°2009/01 L'an Deux Mil Neuf, et le vingt neuf janvier, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **Michel JACCOU**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. FAURE Joël, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, M. FAYE Bruno, M. COURNIL Bruno, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe, Mme MASSON Josiane, M. JOUIN Didier

ETAIT EXCUSEE : Melle GAILHBAUD Anaïs (procuration à Monsieur JACCOU Michel)

Date de convocation : 23 janvier 2009

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Monsieur RIDOIN Jacques a été désigné en qualité de secrétaire.

1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2008

Madame LANGLADE précise que, concernant le point n°7 (en page 6) « Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Sarlandie », la SEMIPER n'a pas travaillé pour l'EHPAD de Thiviers. Elle précise également que, suite à l'intervention de Madame HYVOZ (en page 13), il n'y a pas d'inquiétudes à avoir et que tous les élus se battent bien ensemble pour Thiviers.

Monsieur VILLEPONTOUX revient sur son intervention (en page 12) et précise que la convention entre le Collège, les Joyeux Thibériens et le conservatoire n'a pas été signée mais que la signature est en cours.

Monsieur CANTY précise que, concernant son intervention au point n°10 (en page 8), il ne s'est pas dit étonné de la présence de rocher mais étonné que des études de sol n'aient pas été réalisées.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

2 - Projet d'aménagement de la Zone de SARCEIX – Maîtrise d'œuvre

En raison des projets d'urbanisation aux lieux dits « Pont de Sarceix / Champs Saint Roch » il est nécessaire de procéder rapidement à la viabilisation des terrains concernés.

Une consultation doit être lancée en vue de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé des études et de la réalisation de ces aménagements.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre correspondant à la consultation des entreprises et au suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre la procédure pour la viabilisation des terrains, nécessaire aux projets d'urbanisation

AUTORISE le Maire à lancer la consultation en vue de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé des études et de la réalisation de ces aménagements.

3 - Avenant n°2 au marché conclu avec les sociétés ERCTP / BONNEFOND Station d'épuration lot canalisations

Il est nécessaire d'actualiser le marché de travaux signé avec les sociétés ERCTP / BONNEFOND afin de prendre en compte les contraintes et événements imprévus rencontrés lors de l'exécution des travaux de réalisation des canalisations concernant le marché de la station d'épuration :

- Surprofondeur par rapport au refoulement,
- présence de rocher,
- terrassements supplémentaires

Le montant du marché doit être porté de 315 087,20 € HT à 338 571,04 € HT, soit une augmentation de 7,45% du marché initial.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la signature de cet avenant

Il est précisé que cet avenant porte bien sur le marché canalisations de la station d'épuration contrairement à l'avenant approuvé au dernier conseil municipal qui portait sur la remise en état du réseau d'assainissement.

Monsieur CANTY rappelle sa précédente intervention sur les sondages qui auraient du être réalisés, selon lui, lors de l'étude de l'opération.

Le Maire précise que, si ça avait été le cas, il aurait fallu payer pour les sondages mais également payer pour les surprofondeurs et qu'il n'y avait donc pas d'intérêt financier à procéder de la sorte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE que le montant total du marché soit porté de 315 087,20 € HT à 338 571,04 € HT, correspondant à une augmentation de 7,45% du marché initial.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant avec les sociétés ERCTP / BONNEFOND ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

4 - Tarifs Eau et Assainissement

Les nouveaux tarifs concernant l'eau et l'assainissement, applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal.

L'augmentation, de 3%, correspond à l'augmentation du coût de la vie. Pour l'assainissement cette augmentation est supérieure de 2% pour financer les importants travaux en cours.

Monsieur BOST précise que l'augmentation sur le tarif « eau » représente la part communale soit environ 37% de la facture de l'abonné.

La moyenne des factures eau et assainissement collectif, par ménage et par an, représente environ 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de fixer les tarifs comme suit :

EAU - Abonnements		
	Pour mémoire année 2008	Vote du Conseil
Compteur 12/20	25,50 €	26,50 €
Compteur 30/40	50,00 €	52,00 €
Compteur 50/80	95,00 €	100,00 €
Compteur 100	120,00 €	125,00 €
BI 40 mm	110,00 €	113,00 €
BI 60 mm	110,00 €	113,00 €
BI 100 mm	110,00 €	113,00 €

Eau - Surtaxe communale		
	Pour mémoire année 2008	Vote du Conseil
0 à 2000 m3	0,532 €	0,548 €
2001 à 6000 m3	0,180 €	0,186 €
+ de 6000 m3	0,146 €	0,150 €

Assainissement		
	Pour mémoire année 2008	Vote du Conseil
Prime fixe	40,00 €	42,00 €
0 à 2000 m3	0,626 €	0,655 €
+ de 2000 m3	0,582 €	0,612 €
Branchement	450,00 €	475,00 €

5 - Cinéma – Opération Ombres et Lumières

L'opération Ombres et lumières est renouvelée cette année et se déroulera les jeudi 5 et vendredi 6 mars 2009.

Dans le cadre de cette opération « Ecoles au Cinéma », comme l'année passée, il est proposé au Conseil Municipal de déclasser les billets de couleur verte de 2,50 € à 2,00 €.

Cette opération regroupe des spectacles vivants, la projection de films et des ateliers. Cette année le thème abordé porte sur la musique, notamment le piano.

Monsieur VILLEPONTOUX demande des précisions sur le détail du financement de cette opération.

Monsieur BOST précise que le forfait communal est de 600 €, qu'une participation de 5 € par enfant est prise en charge par l'amicale laïque et qu'il faut compter sur environ 400 entrées à 2 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de déclasser les billets de cinéma de couleur verte, dans le cadre de cette opération, de 2,50 € à 2,00 €

6 - Affermage du Camping Municipal

La procédure de délégation de service public, concernant l'affermage du camping municipal, est rappelée aux membres du conseil municipal.

La procédure de publicité à été lancée le 13 janvier 2009 suite à la décision du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008.

Après analyse des demandes de candidature, les candidats admis à présenter une offre reçoivent un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations et leur fournissant toutes les précisions nécessaires à la remise d'une offre correspondant aux prestations demandées.

En application de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les offres ainsi présentées sont librement négociées par l'autorité responsable de la personne publique délégante qui, au terme des négociations, choisit le délégataire.

Le Conseil municipal devra, en fin de procédure, se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation, puis autoriser le Maire à signer ce contrat.

5 candidats ont fait parvenir leur dossier de candidature dans les délais impartis.

Toutes les candidatures ont été retenues et les candidats sont invités à faire parvenir leurs propositions financières. Les offres seront négociées et la commission se réunira pour émettre un avis sur le choix du délégataire.

Monsieur CANTY demande des précisions sur les candidats. Il lui est répondu qu'il y a une association qui gère principalement des centres de loisirs, un gérant de camping privé en Dordogne et 3 offres présentées par des Thibériens.

7 - Questions Diverses

Deux enquêtes publiques conjointes se dérouleront entre le 9 février et le 12 mars 2009, elles concernent deux sociétés qui souhaitent exploiter des nouvelles installations sur le territoire de la commune de SAINT PAUL LA ROCHE au lieu dit « Le Petit Clos » :

- la S.A.S. ACTION ENVIRONNEMENT SERVICES (A.E.S.) pour l'exploitation d'une unité de préparation de biomasse et une unité de granulation de sciure,
- le SARL COMPOST ENERGIES pour l'exploitation d'une unité de gazéification de biomasse et de co-génération.

Les deux commissaires enquêteurs, Madame Joëlle DEFORGE pour l'enquête concernant A.E.S et Monsieur DU CAUZE DE NAZELLE pour COMPOST ENERGIES, siégeront à la mairie de SAINT PAUL LA ROCHE où l'intégralité des dossiers sera consultable.

Ce dossier sera consultable également en mairie de THIVIERS durant toute la période de l'enquête et le conseil municipal devra délibérer sur cette demande d'autorisation avant le 27 mars 2009.

Monsieur FAURE précise que le projet a été présenté à la mairie de SAINT PAUL LA ROCHE en présence de monsieur le sous préfet et du conseiller régional, monsieur Bernard VAURIAC.

L'énergie récupérée par l'installation est évaluée à 50 000 équivalents habitants sans le chauffage et les sanitaires soit environ 25 000 équivalents habitants pour la consommation totale.

La production de l'unité de granulation est évaluée à 60 000 tonnes de sciure par an.

Le projet complet représente un investissement de 37 millions d'euros, répond à la norme Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.), et devrait générer environ 40 emplois directs ou indirects.

Le projet a reçu la qualification de pôle d'excellence rurale et un comité de pilotage devrait contrôler le fonctionnement des installations et le respect des normes en vigueur.

Monsieur BOST demande si le conseil municipal devra donner un avis général sur le dossier. Il lui est répondu qu'effectivement le conseil municipal devra se prononcer avec un avis motivé sur chaque dossier.

Monsieur MOUTON

Monsieur MOUTON transmet les remerciements de l'association « Les amis de JAVEA » pour la subvention accordée par le conseil municipal.

Une pépinière d'entreprise doit être réalisée sur la Zone d'Activité Economique de LABAURIE. Le projet, constitué de 2 alvéoles de 300 m² chacune, doit voir le jour à la fin du premier trimestre de cette année. Le permis de construire a été déposé et le financement est, pour 25%, assuré par des fonds européens et 12,5 % par une subvention d'Etat. Des subventions complémentaires ont été sollicitées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Monsieur CANTY relève que c'est un projet porté par la Communauté de Communes.

Il est répondu qu'il est important de communiquer également sur les projets de la Communauté de Communes au sein des conseils municipaux des communes impliquées dans la structure intercommunale.

Monsieur CANTY demande si des candidats locaux sont intéressés par ce projet. Il est répondu que oui mais sans plus de précisions.

A la demande de Monsieur COURNIL concernant la location des bâtiments, il est répondu qu'ils seront loués pour de courtes périodes.

Monsieur MOUTON informe ses collègues qu'une réunion s'est déroulée en présence de la direction d'Horizon Habitat et qu'un projet de 20 pavillons est en cours d'étude au niveau de la zone de SARCEIX. Le choix pourrait porter sur des maisons en bois.

Monsieur CANTY demande où en est le projet d'implantation de la société CHIMIREC DELVERT. Il lui est répondu que le dossier est en attente de signature à la sous-préfecture.

Sur le site de « La Croix Saint-Jacques » le projet semble actuellement bloqué. Deux dossiers de permis de construire ont cependant été déposés. Une réflexion est en cours au niveau du promoteur de Brive, propriétaire du site, pour cet ensemble représentant 3 hectares au total dont 1 hectare couvert.

Madame HYVOZ

Madame HYVOZ intervient pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque en précisant qu'une réunion a été organisée récemment pour étudier le projet réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATD) et rechercher des financements.

Des nouvelles réunions sont programmées, notamment en présence de la directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt, et une proposition sera prochainement présentée au conseil municipal.

Monsieur DOBBELS

Les travaux à effectuer par la société BONNEFOND (voirie au niveau des passages piétons) seront réalisés fin février / début mars et dureront 2 à 3 jours.

Le projet d'aménagement de la RD 707, côté NONTRON, est en cours d'étude par le cabinet ACTEBA.

Parmi les pistes proposées pour sécuriser cette entrée de ville :

- plantation de haies,
- limitation à 70 km/h de la zone entre l'aire de repos et l'entrée d'agglomération,
- marquage axial doublé avant l'entrée d'agglomération,
- aménagement piétonnier à droite en entrée d'agglomération,
- rond point franchissable,

- rétrécissement de chaussée et suppression de la ligne médiane, à partir du panneau « THIVIERS »

L'aménagement de ralentisseurs n'est pas prévu.

Côté route de LANOUAILLE, 300 m de chaussée sont à rénover et certains des réseaux à reprendre ; Madame LANGLADE précise qu'une réunion est prévue en mairie le lundi 9 février en présence de monsieur Serge DELOULE de la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager (DRPP) du Conseil Général pour parler de ces travaux. Elle confirme que les travaux de la chaussée sont pris en charge à 100% par le Conseil Général qui attribue également une subvention de 40% sur les travaux imputés à la commune au titre des travaux d'édilité (trottoirs, réseaux secs).

Une réunion de la commission travaux va être organisée prochainement afin de faire le bilan et présenter un échéancier des travaux de voirie à réaliser.

Monsieur LOPEZ

Monsieur LOPEZ distribue et commente pour ses collègues le compte-rendu de la réunion organisée le 20 janvier 2009 avec les commerçants, dans le cadre de la restitution de l'étude PROPULSIA (Etude pour une stratégie commerciale de Thiviers) commandée par la commune et réalisée par la Chambre Economique de la Dordogne.

Le potentiel de dépenses des habitants du secteur de Thiviers est évalué à 46.654.000 €.

Monsieur LOPEZ commente de façon détaillée le document de synthèse qu'il a distribué à ses collègues.

Les travaux d'aménagement de la rue SARLANDIE sont en cours d'études par le maître d'œuvre (La gare architecte – Luc JOUDINAUD). L'esquisse a été proposée à l'approbation des commerçants de la rue.

Monsieur COURNIL signale qu'il y a, selon lui, des problèmes de circulation et de stationnement dans cette rue.

Monsieur le Maire considère qu'il n'y a pas de problème particulier au niveau du stationnement comme en témoigne la consultation des commerçants qui n'a pas fait remonter de demande particulière en stationnement supplémentaire.

Une tolérance de stationnement court, notamment pour livraison, est appliquée rue Jules Theulier et rue Sarlandie.

Monsieur CANTY déplore que les membres de la commission ne soient pas suffisamment informés.

Madame MASSON

La dernière grève des enseignants a été suivie à 100% par les enseignants du primaire. Quatre élèves seulement étaient présents et un agent communal a été chargé de la surveillance.

Compte tenu des problèmes de discipline pendant la période du déjeuner, le personnel de surveillance a été permuté afin d'obtenir une meilleure discipline.

La commission des menus va se réunir prochainement et il faudra réfléchir à la facturation appliquée pour le premier jour d'absence.

Les travaux de rénovation de la classe de l'école primaire vont être terminés rapidement et les prochains travaux planifiés concernent le hall d'accueil de l'école maternelle.

Madame HETZEL

Il faut engager la réflexion sur le repas du 3^{ème} âge.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sera organisée bientôt sur ce sujet.

Monsieur BOUTHIER

Regrette de n'avoir pu organiser le carnaval.

Un projet d'installation de structures gonflables pour les enfants durant les mois de juillet et août est en cours d'étude.

Madame LANGLADE

Madame LANGLADE liste les projets en cours : agrandissement de la Bibliothèque, nouvelle salle de spectacles, devenir de l'Hôtel du Parc, vestiaire au stade des Limagnes, amélioration des façades du centre bourg, projet d'implantation sur le site de « La Croix Saint-Jacques », avenir de l'EPHAD actuel et réalisation d'un nouvel établissement...

Elle précise que les projets proposés au Conseil Général doivent être classés par ordre de priorité.

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD est un établissement indépendant, il apporte des précisions concernant le projet de nouvel EHPAD, toujours à l'étude. Le feu vert du Conseil Général a été obtenu mais la reconversion des bâtiments actuels n'est pas solutionnée.

Monsieur Serge MARCILLY, directeur d'Horizon Habitat est réservé sur la réaffectation de ces bâtiments au titre de logements.

L'installation d'une Résidence pour Personnes Agées, RPA, sur le site pourrait être une solution pour la partie « récente ».

Une nouvelle affectation devra aussi être trouvée pour la partie ancienne du bâtiment ainsi que pour la chapelle.

Monsieur MOUTON précise que le projet d'amélioration des façades en centre bourg, évoqué en réunion de la commission urbanisme, pose des problèmes de subventionnement. Des pistes de financement sont cherchées du côté du Conseil Général et de l'Etat.

Madame LANGLADE demande des précisions sur l'état d'avancement du dossier de la nouvelle salle de spectacles.

Il lui est répondu que le dossier est en attente du choix du site et de la définition précise du projet. C'est un dossier qui sera traité ultérieurement.

Monsieur VILLEPONTOUX

Raphael MAESTRO, directeur de CINE PASSION, a adressé un message concernant un tournage de film, grosse production internationale, et la recherche d'une ferme ancienne.

Monsieur BOST confirme qu'il faut être réactif pour ce genre de demande.

Monsieur CANTY

A été sollicité par un usager de la gare qui a signalé la fermeture des sanitaires. Un courrier sera fait à la direction de la SNCF pour demander la réouverture de ce sanitaire.

Monsieur CANTY signale aussi le manque d'entretien des gymnases et notamment les fuites au niveau de la toiture.

Monsieur le Maire précise que ces fuites sont constatées lors d'épisodes de vents violents associés à des fortes précipitations et ne sont pas liées à proprement parler à un défaut de couverture. Cependant des travaux de colmatage entre plaques seront réalisés.

Madame AUPETIT

Le projet de nouveaux vestiaires et club house pour le rugby au stade des Limagnes doit être rendu par l'architecte prochainement. Le nouveau plan est attendu et devrait répondre aux attentes des utilisateurs. Le chiffrage n'a pas encore été communiqué.

Monsieur Denis ROZIER, pour le club de pétanque, participera à la réunion organisée en mairie le lundi 9 février à 19h afin de présenter le projet de local d'accueil du club.

Le changement du grillage du premier cours de tennis va être réalisé en régie par le personnel des services techniques.

Le Conseil Général est partenaire dans le cadre de la journée Handball, appelée « journée grand stade » et organisée le 16 juin 2009. Cette manifestation se déroulera également à Bergerac et à Périgueux.

Les déblais qui ont été retirés lors de la réfection du terrain d'entraînement vont être nivelés pour réaliser des pistes destinées à la pétanque.

Une subvention de 700 € peut être obtenue pour l'achat d'un défibrillateur automatique, qui sera installé à la piscine l'été et aux stades durant l'hiver.

La journée du cœur se déroulera le dimanche 29 mars 2009 au matin. Participation du CEPV, de l'office de tourisme et des sapeurs pompiers...

Monsieur VACHER pense que l'achat d'un seul défibrillateur posera un problème et que l'acquisition de deux appareils serait souhaitable.

Madame HYVOZ

Une commission commune, finances et vie associative sera organisée prochainement.

Une réunion sera organisée en vue de la préparation du prochain forum des associations.

Le guide des animations est réactualisé tous les deux mois par l'Office de Tourisme. Tous les documents sont réactualisés, notamment la liste et les coordonnées des associations.

Monsieur VACHER demande si les associations sans subvention mais qui bénéficient du prêt de local doivent répondre fournir des documents sur leur activité. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur BOST

La commune, par l'intermédiaire de CINE PASSION et de l'Association des cinémas indépendants est impliquée dans le passage à la projection en numérique.

L'association contractualise actuellement l'attribution des subventions pour ce changement technologique.

Le coût par salle est estimé à environ 100.000 € dont 20% seraient à la charge de la commune et dont une part pourrait être prise charge par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

La commune devra faire l'avance de cet investissement et le passage de l'ensemble des salles est prévu pour 2011.

Cette année Thiviers est la seule salle du réseau qui est en progression.

La prochaine commission des finances est planifiée pour le 10 février à 20h30 et tous les conseillers municipaux sont invités à y participer.

La séance est levée à 23h55